

Annexe 2 : grille de référence relative à certaines maladies notamment chroniques pour lesquelles aux conditions ci-après spécifiées  
 - soit il ne peut être imputé aucune surprime, ni prévu une exclusion ou un refus de conclure le contrat en raison de cette affection ;  
 - soit une surprime plafonnée peut être imputée en raison de cette affection.  
 (art. 61/3, § 2)

Type de pathologie	Définition précise	Délai d'accès à compter du diagnostic	Détail des conditions d'acceptation et surprime maximale applicable par l'assureur
Infection par le VIH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CD4 <math>\geq</math> 350/mm<sup>3</sup> sur tout l'historique ;</li> <li>- CD4 <math>\geq</math> 500/mm<sup>3</sup> et charge virale indétectable à 12 mois après le début des traitements, sans rechute pendant 2 ans ;</li> <li>- absence de stade SIDA ;</li> <li>- absence de co-infection actuelle par le VHB ou VHC ;</li> <li>- absence de co-infection passée par le VHC, sans stade de fibrose strictement supérieurs à F2 ;</li> <li>- absence de maladie coronarienne et d'AVC ;</li> <li>- absence d'usage de substances illicites ;</li> <li>- absence de cancer en cours, ou dans les antécédents notés dans les 10 années antérieures ;</li> <li>- absence de tabagisme actif ;</li> <li>- traitement débuté après janvier 2005.</li> </ul> <p>Bilan biologique de moins de 6 mois avec résultats dans les normes du laboratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hépatique (transaminases ALAT, ASAT, GGT) ;</li> <li>- fonction rénale (DFG) ;</li> <li>- contrôle de la glycémie à jeun, bilan lipidique (exploration d'une anomalie lipidique) ;</li> <li>- dosage de la cotinine urinaire négatif.</li> </ul> <p>Marqueurs viraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marqueurs VHB : Ag HBs négatif, ADN viral négatif ;</li> <li>- marqueurs VHC : ARN viral négatif, avec recul de 48 semaines.</li> </ul>	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décès: surprime plafonnée à 100 %</li> <li>- Durée entre début de traitement et fin du contrat d'assurance solde restant dû: plafonnée à 27 ans.</li> </ul>
Hépatite virale C	<p>Score de fibrose initiale inférieur ou égal à F2 confirmé par au moins 2 tests non-invasifs ou par examen histologique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse virale soutenue quel que soit le traitement</li> <li>- Pas d'épisodes antérieurs d'infection par le VHC</li> <li>- Pas de co-infection par le VIH, le virus de l'hépatite B</li> </ul> <p>Echographie hépatique normale, sans dysmorphie ni stéatose.</p>	48 semaines à compter de la fin du traitement	Décès : sans surprime

Annexe 2 : grille de référence relative à certaines maladies notamment chroniques pour lesquelles aux conditions ci-après spécifiées  
 - soit il ne peut être imputé aucune surprime, ni prévu une exclusion ou un refus de conclure le contrat en raison de cette affection ;  
 - soit une surprime plafonnée peut être imputée en raison de cette affection.  
 (art. 61/3, § 2)

Type de pathologie	Définition précise	Délai d'accès à compter du diagnostic	Détail des conditions d'acceptation et surprime maximale applicable par l'assureur
Hépatite virale chronique à VHC Score de fibrose à F3	Score de fibrose au début du traitement égal à F3 : - Avec les résultats suivants de : o Fibroscan : 9,5 à 12,5 kPa o Fibrotest : 0,59 à 0,72 o Fibromètre : 0,72 à 0,84 - Réponse virale soutenue, quel que soit le type de traitement ; - Absence d'épisodes antérieurs d'infection par le VHC ou de carcinome hépatocellulaire (CHC) ; - Absence de co-infection par les virus : VIH, VHB ; - Absence d'évolution vers une cirrhose ; - Absence de manifestation extra-hépatique résiduelle de l'hépatite C (lymphome, cryoglobulinémie mixte, vascularite systémique, glomérulonéphrite membrano-proliférative, neuropathies périphériques, polyarthrites inflammatoires) ; - Echographie hépatique de moins de 6 mois sans signe de stéatose ; - Bilan biologique de moins de 6 mois : ASAT, ALAT, Gamma GT normales, numération des plaquettes $\geq 150\ 000/\text{mm}^3$ , TP $\geq 80\%$ , albuminémie $\geq 40\text{g/l}$ , alphafoetoprotéinémie $< 10\text{ng/ml}$ .	48 semaines à compter de la fin du traitement	- Décès: surprime plafonnée à 125 %
Astrocytome pilocytique	- Age au diagnostic : $\geq 18$ ans et $\leq 60$ ans - Histologie : astrocytome pilocytique de grade I uniquement - Traitement : chirurgie exclusive avec exérèse complète de la tumeur	4 ans à compter de la chirurgie	- Décès : accordée sans surprime
Leucémie myéloïde chronique (LMC)	- Traitement en cours - Transcrit bcr-abl strictement indétectable avec les techniques de détection en vigueur au jour de la souscription, et durant une période de 36 mois continus précédant la souscription avec les techniques validées en vigueur sur cette période	5 ans à compter du diagnostic	- Décès : surprime plafonnée à 150 %
Leucémie de Burkitt/Lymphome de Burkitt/LAL3	- Age $\leq 60$ ans - Performance Status (définition de l'OMS) 0 ou 1 - Traitement réalisé	5 ans à compter du diagnostic	- Décès : surprime plafonnée à 50 %

Annexe 2 : grille de référence relative à certaines maladies notamment chroniques pour lesquelles aux conditions ci-après spécifiées  
 - soit il ne peut être imputé aucune surprime, ni prévu une exclusion ou un refus de conclure le contrat en raison de cette affection ;  
 - soit une surprime plafonnée peut être imputée en raison de cette affection.  
 (art. 61/3, § 2)

Type de pathologie	Définition précise	Délai d'accès à compter du diagnostic	Détail des conditions d'acceptation et surprime maximale applicable par l'assureur
Mucoviscidose	<p>1) Conditions <i>cumulatives</i> de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Age <math>\geq</math> 18 ans et <math>\leq</math> 40 ans</li> <li>- Non-transplanté</li> <li>- Indice de masse corporelle, IMC <math>\geq</math> 17 kg/m<sup>2</sup></li> <li>- VEMS <math>\geq</math> 25% de la valeur théorique</li> <li>- Absence de diabète</li> <li>- Absence de pneumothorax dans l'année écoulée</li> <li>- Absence de colonisation à <i>Burkholderia cepacia</i></li> <li>- Absence de colonisation à Mycobactérie atypique</li> <li>- Corticothérapie systémique pendant &lt; (moins de) 3 mois dans l'année écoulée</li> <li>- Absence d'oxygénothérapie de longue durée<sup>1</sup></li> <li>- Absence de ventilation non-invasive de longue durée<sup>2</sup></li> </ul> <p>2) Conditions <i>complémentaires</i> aux précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit : Absence de colonisation à <i>P. aeruginosa</i>,</li> <li>- Soit : colonisation à <i>P. Aeruginosa</i> mais absence d'insuffisance pancréatique exocrine</li> </ul>	Pour une durée de prêt de 10 ans maximum	- Décès : surprime plafonnée à 400 %

Type de pathologie	Stades de référence - stades pré-thérapeutiques				Délai d'accès à compter du diagnostic	Détail des conditions d'acceptation et surprime maximale
Adénocarcinome de la prostate en surveillance active	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Age au diagnostic : &gt; 55 ans</li> <li>- Stade clinique <math>\leq</math> T1c</li> <li>- PSA <math>\leq</math> 10 ng/mL</li> <li>- Score de Gleason <math>\leq</math> 6</li> <li>- Nombre de biopsies positives <math>\leq</math> 2 et % de tissu malin par carotte <math>\leq</math> 50% ;</li> <li>Histologie : adénocarcinome pur, strictement intraglandulaire</li> <li>- Exclusion de tout traitement et notamment hormonothérapie</li> </ul>				Sans délai	- Décès : surprime limitée à 75 %
Adénocarcinome de la prostate	Stade	Critères	PSA après prostatectomie radicale (dosage datant de moins de 6 mois)	PSA après radiothérapie conformationnelle ou curie-thérapie (dosage datant de moins de 6 mois)		
	T1N0M0 T2aN0M0	PSA < 10 ng/ml et Gleason $\leq$ 6	Inférieur à 0,1 ng/ml	Inférieur à 1,5 ng/ml	1 an	Tarif normal
	T1N0M0 T2aN0M0	10ng/ml < PSA < 20ng/ml ou Gleason = 7			5 ans	Tarif normal
T2bN0M0	PSA < 20ng/ml et Gleason $\leq$ 7	5 ans			Tarif normal	

Il est rappelé ici que les conditions d'accès à une assurance solde restant dû sur la base des délais mentionnés ci-dessus sont conditionnées à l'absence d'autres facteurs de risques ou pathologies existantes.